

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 09 JUILLET 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le neuf juillet,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 03 juillet 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 20

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 3

Absents : 3

Votants : 25

PRESENTS :

M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPIUS, Mme BONNEFOY,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme GOMEZ, M. MARCEAU, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER,
M. RIVET, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER,
M. VALEYRE, M. VIAL

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme ADJERIOU : Pouvoir donné à M. MARCEAU
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
M. MARCON : Pouvoir donné à Mme SANDRON
Mme ROYON : Pouvoir donné à M. BOMPIUS

EXCUSES :

M. HAURY
Mme JANISSET
Mme VINSON

ABSENTS :

M. BUGNAZET
M. BLANCHARD
Mme VILLEVIELLE

n° 20240709_D_078

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe ZA Les
Portes du Velay :
Décision Modificative
n°1

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le 2ème Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au conseil communautaire de bien vouloir approuver la décision modificative n° 1 du Budget Annexe ZA Portes du Velay dont les écritures sont reprises dans le tableau ci-joint.

Pour faire suite à la pollution accidentelle du bassin de rétention de la ZA des Portes du Velay par le déversement accidentel d'un camion de fuel sur cette zone, des prestations de pompage d'hydrocarbures, de traitement et de gestion des eaux polluées doivent être réalisées. Une nouvelle inscription d'un montant de 50 000 € est nécessaire en dépense de fonctionnement.

Cette prévision est équilibrée par une recette du même montant, correspondant à la prise en charge de l'assurance du pollueur.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 du Budget Annexe ZA Portes du Velay.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240709-20240709_D_078-DE
Reçu le 19/07/2024